
ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion du 14 Octobre 2020

Mairie / Architecte / UDAP 47 / LPO

(47) BEAUVILLE – CLOCHER
COMPTE-RENDU DE REUNION DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Présents :

A. Reimherr, maire
S. Moureau, Technicienne UDAP 47
A. Lavarenne, Médiateur Biodiversité & Bâti – LPO Aquitaine
J. Tonial, Médiateur Biodiversité & Bâti – LPO Aquitaine
S. Tebaldini, Agence Architecture S. Thouin

La présente réunion avait pour objet de définir les solutions à envisager quant à la présence de nids d'hirondelles sous la voûte du porche de l'église du bourg.

Dans le cadre des travaux en cours de réalisation, la présence de ces nids empêcherait la restauration complète et dans les règles de l'art de cette partie de l'édifice. Il a été vu qu'une restauration de la voûte, tout en protégeant les nids, ne serait pas faisable. En effet, les interventions envisagées prévoient notamment la restauration des nervures et voûtains par un spécialiste des décors peints : fixation des peintures, impression des décors peints, réalisation d'un badigeon et restitution du décor en faux-appareillage sur l'ensemble de la voûte. Les travaux exécutés sur édifice Monuments Historiques ne pourront pas faire l'objet de reprises ultérieures, compte tenu de leur nature spécifique. C'est pourquoi, il a été convenu que la seule solution, pour le maintien de l'avancement du chantier, serait de détruire les nids et de trouver des mesures compensatoires.

Après concertation, nous avons convenu de restituer les 6 nids complets présents actuellement. La restitution de ces nids à leur emplacement d'origine ne pourra pas se faire compte tenu de la configuration de la voûte. Les nids artificiels sont généralement fixés sur deux planches de bois formant une équerre. Cette configuration géométrique ne s'adapte pas sur une voûte. Par ailleurs, il a été vu avec les services de l'UDAP 47 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) que l'impact visuel de ces nids artificiels serait inapproprié avec l'aspect patrimoniale de l'édifice. Plusieurs possibilités d'emplacement ont été évoqués dans un périmètre très proche du clocher. Accolé à l'édifice côté Sud, le débord de toiture de l'habitation de M. BOYER pourrait convenir pour implanter 1 ou 2 modules de 2 nids. La mairie doit soumettre cette demande au propriétaire actuels pour obtenir leur autorisation. Dans la rue du vieux cimetière, situé au pied de l'église côté Nord, il y a un bâtiment communal qui présente deux avancées de toitures propices à l'implantation de nids artificiels. Il pourrait y avoir à minima 2 modules de 2 nids.

Par ailleurs, il a été évoqué lors de cette réunion, la possibilité de faire participer l'école du village dans le cadre d'un projet pédagogique. Afin de sensibiliser les écoliers à l'impact de la disparition de la faune locale, il pourrait être proposé la construction de nids par des groupes d'enfants. Ces nids pourraient être implantés dans le village, dans un périmètre plus élargi que celui de l'église. Cette solution permettrait également de voir si les nids artificiels ne convenaient pas aux hirondelles, cela leur offrirait d'autres possibilités.

Un dossier devra être présenté à la DREAL suivant les modalités vues ce jour.



CLOCHER DE L'ÉGLISE
 ÉDIFICE CONCERNÉ PAR LE PROJET



BÂTIMENT COMMUNAL



HABITATION AVOISINANTE



ECHELLE : 1 / 1000e

ANNEXE 2

« Document d'accompagnement à la demande de dérogation
pour la destruction de sites de reproduction d'espèces animales protégées »

Réalisé par la LPO



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO DELEGATION TERRITORIALE AQUITAINE

433 CHEMIN DE LEYSOTTE

33140 VILLENAVE D'ORNON

SARL STÉPHANE THOUIN ARCHITECTURE

54, RUE DES AUGUSTINS

47000 AGEN

RESTAURATION DU CLOCHER DE BEAUVILLE

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE
DEROGATION POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE
REPRODUCTION D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Contact : Magali Contrasty, responsable du service nature de proximité – magali.contrasty@lpo.fr;
06.95.26.95.12

Arthur Lavarenne, Médiateur Biodiversité et Bâti - arthur.lavarenne@lpo.fr; 07 81 64 34 57.

Pour la maîtrise d'oeuvre : Sandra Tebaldini, Architecte - s.tebaldini@s-thouin-architecture.fr, 05 53 48 28 19



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Les Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX

Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Association reconnue d'utilité publique



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

L'agence Stéphane Thouin Architecture a sollicité la LPO lors de la rénovation du clocher de Beauville quand à la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, sur la voute du clocher.

Ces nids gênaient les travaux d'entretien de ce patrimoine historique pour lesquels l'agence avait été missionnée par la mairie. Il a été décidé de demander une dérogation auprès de la DREAL afin de détruire ces nids, contre une mesure compensatoire consistant à la pose de nids artificiels aux alentours du site actuel.

La LPO se propose pour accompagner la demande de dérogation auprès de la DREAL, la pose des nids artificiels, ainsi que le suivi de la population d'hirondelles dans les années suivant cette opération.

ETAT DES LIEUX :

L'espèce concernée :

L'hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, est un oiseau migrateur de petite taille (30 cm d'envergure environ) au ventre blanc et dos noir métallisé. Elle se différencie de l'hirondelle rustique par sa gorge blanche et une queue plus courte. Suite à une période hivernale passée en Afrique Sub-Saharienne, sa présence en France se borne entre avril et octobre. Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins. Pour cela, ces véritables bâtisseuses vont ériger un nid constitué de boue et de brins d'herbe. Cela va monopoliser jusqu'à 10 jours de travail.



Figure n°1 : Hirondelles de fenêtre ©F.Desbordes



La forme du nid permet, elle aussi la démarcation de l'hirondelle rustique qui pose un bol contre un mur, alors que l'hirondelle de fenêtre plaque son nid contre une avancée de toit, un rebord de fenêtre, une poutre... ne laissant qu'une toute petite ouverture pour circuler.

Photo n°1 : Nids d'hirondelles de fenêtre présents place de la Mairie, Beauville ©LPO Aquitaine



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Phénologie de présence et de reproduction
par décennie pour l'Hirondelle de fenêtre (n=16 391)



Figure n°2 : Phénologie de présence et de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre sur l'année
©LPO Aquitaine

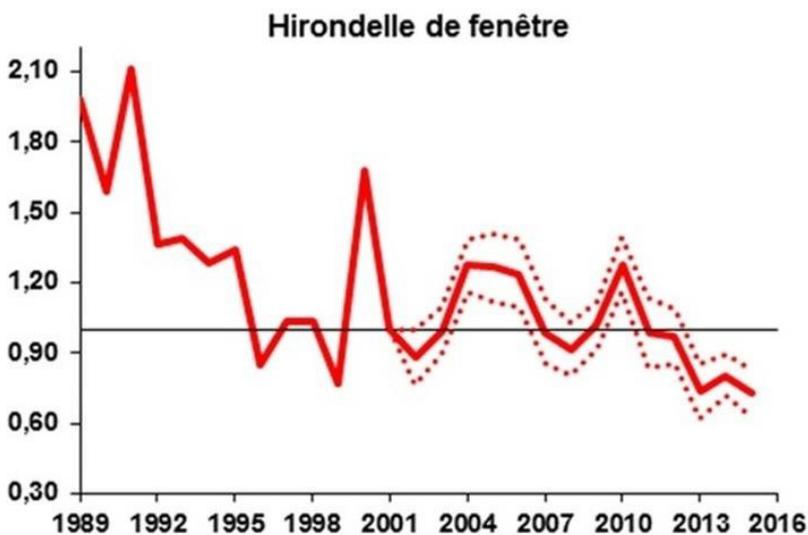


Figure n°3 : Evolution de la population d'hirondelles de fenêtre à partir des données STOC © MNHN

Les données recueillies au moyen des sciences participatives permettent de constater avec précision les dates de migration et de reproduction de cette espèce, autrement dit, les périodes les plus sensibles.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle enregistre un déclin de 33% de cette espèce sur ces 10 dernières années. Cette situation préoccupante est associée à l'usage de pesticide sur la ressource alimentaire des hirondelles et la destruction des nids dont la matière première se fait de plus en plus rare dans nos habitats aseptisés.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Inventaire et cartographie :

Le clocher de Beauville se situe en zone rurale, au milieu du village qui domine les alentours.

Cette proximité avec une ressource sûre en terme d'alimentation tant qu'en matériaux pour construire leur nid, a permis l'installation des hirondelles de fenêtre dans le centre du village.

Dans l'intérêt de l'espèce, le recensement de la population a été effectué autour du site au mois d'Octobre, après le départ des hirondelles. Une cartographie a donc été réalisée sur la base de la présence de nids.

Nous constatons que 9 habitations en plus du clocher sont le support de nids d'hirondelles. Aussi, il a été observé des traces d'anciens nids qui ne sont plus présents à l'heure actuelle. Cela laisse présager que la colonie fut plus étendue qu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui, ce sont donc au moins une quinzaine de couples qui sont établis sur le centre du village.

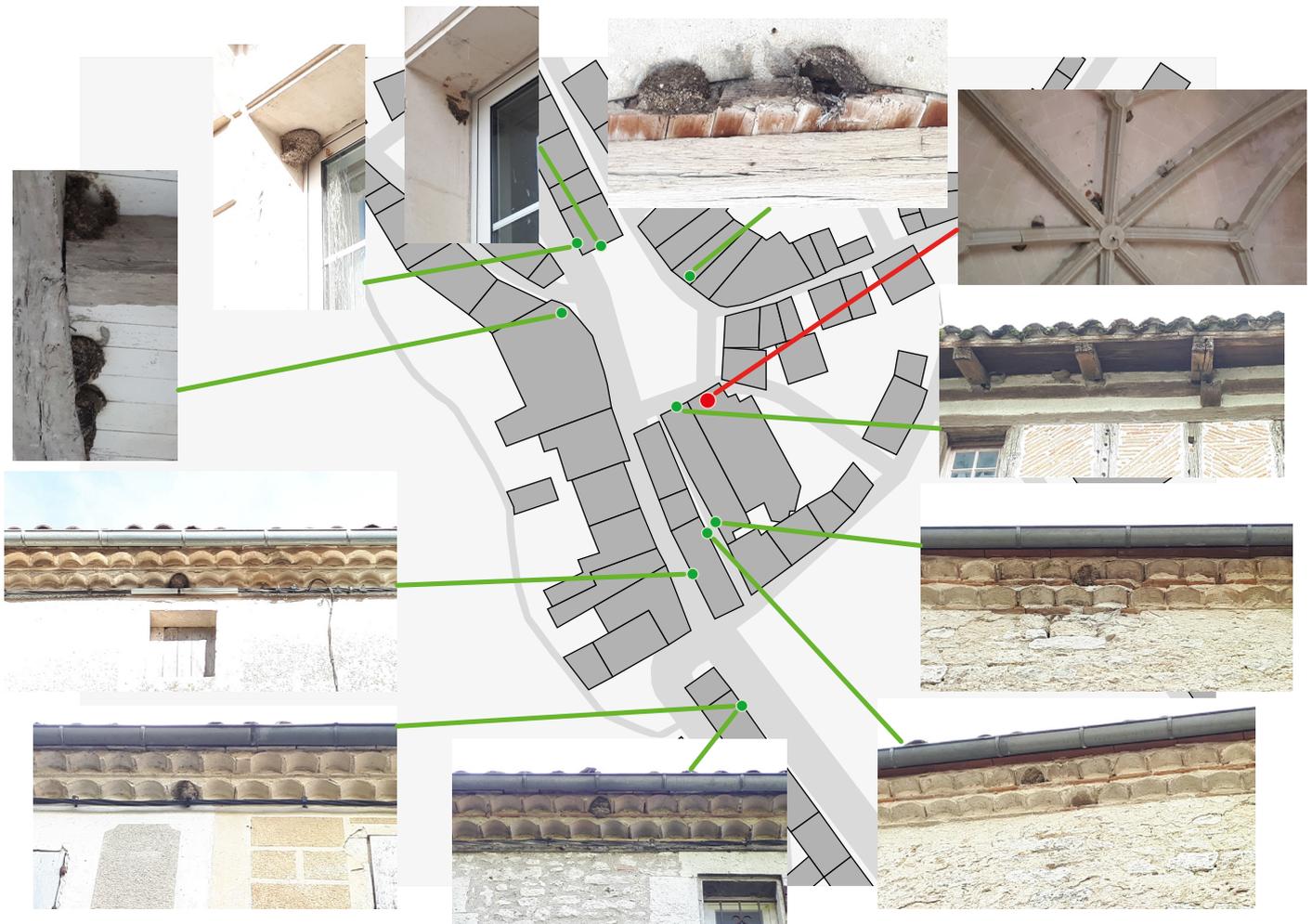


Figure n°4 : Cartographie de la répartition des nids d'hirondelles de fenêtre sur le centre de Beauville @ LPO Aquitaine

LPO délégation Aquitaine - Proposition financière
Stéphane THOUIN Architecture, Clocher de Beauville - 2020

4



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Nature des travaux :

Le clocher de Beauville est un bâtiment historique devant être entretenu dans les règles de l'art. Pour ces rénovations les voûtes seront redécorées par des peintres spécialistes de ce type de patrimoine. L'installation de nids artificiels créerait un décalage avec l'aspect patrimonial et historique de l'édifice.

La conservation des nids naturels en l'état ou la mise en place de nouveaux nids artificiels ne sont donc pas compatibles avec ces travaux de rénovation.

Le maître d'œuvre est donc contraint de supprimer les nids afin de procéder aux travaux permettant de maintenir ce patrimoine historique.

Néanmoins la maîtrise d'œuvre et la mairie ont fait le choix de ne pas fermer l'emplacement des nids actuels aux futurs couples souhaitant s'installer. Au vu de la situation et des matériaux présents aux alentours du site, cela laisse un espoir de voir de nouveaux nids naturels être mis en place sous le clocher.



Photo n°2 : Travaux en cours sur le clocher de Beauville ©LPO Aquitaine

MESURES DE COMPENSATION :

Les hirondelles de fenêtre sont des espèces protégées par le Code de l'Environnement (article L411-1 et suivants, arrêté ministériel du 29/10/2009 abrogeant l'arrêté du 17/04/1981 et fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français) et porter atteinte à leurs nids ou couvées est donc interdit.

L'agence Stéphane Thouin Architecture est donc dans l'obligation de déposer un dossier de demande de dérogation pour la destruction de site de reproduction d'espèces animales protégées (Cerfa n°13 614*01) auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Vu l'état des lieux édifié tant au niveau de la population d'hirondelles qu'au regard des travaux engagés par la maîtrise d'œuvre, la LPO recommande :

La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants.

La modification du milieu et l'impact d'une telle destruction sur la colonie d'hirondelle n'est pas à prendre à la légère. Nous sommes en présence d'espèces fragiles qui peuvent désertir le lieu en cas de dérangement. Il convient donc de proposer aux animaux une substitution à la perte de leurs nids. Les nids artificiels ont prouvé leur efficacité pour cette espèce qui les investit facilement.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

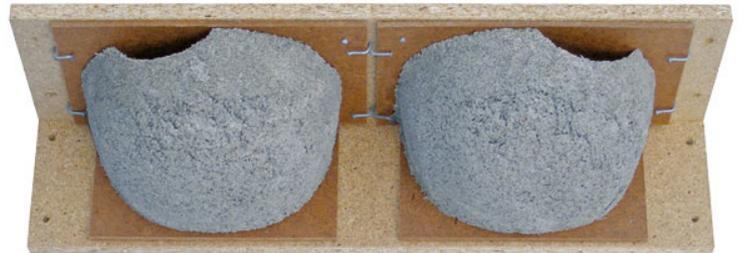


Figure n°5 : nids artificiels @ Boutique LPO

Les nids artificiels devront obligatoirement être mis en place avant le 1er mars 2021, date de retour des premières hirondelles.



Figure n°6 : Cartographie des avant-toits propices à l'installation de nids artificiels @ LPO Aquitaine

LPO délégation Aquitaine - Proposition financière
Stéphane THOUIN Architecture, Clocher de Beauville - 2020

6



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Notons que les salissures causées par la présence des hirondelles, sur les murs et le sol, peuvent être contrôlés avec la mise en place de planches anti-fientes. Leur installation peut être effectuée en même temps que les nids.



Figure n°7 : planches anti-salissures @ Boutique LPO

Les nids artificiels devront être installés en priorité au plus proche du clocher où sont situés les nids actuels, mais il faudra aussi favoriser l'installation des autres individus non nicheurs cette année. Nous recommandons donc la mise en place de 12 nids artificiels.

Le suivi de l'impact sur la colonie pendant trois années suite à la destruction des nids naturels.

Il est important de constater le bon fonctionnement de l'aménagement proposé en compensation. Cela permet d'adapter la méthode de compensation au regard de l'occupation N+1, +2 et +3 et de quantifier l'impact réel des travaux.

Ce suivi sera fait au début et à la fin de l'été, après le retour et avant le départ des hirondelles.

Il y a une réelle envie de la part de la commune de réintégrer la cohabitation avec cette espèce au sein du quotidien des habitants, notamment par la réalisation de nids supplémentaires par des écoles, et ce suivi sera d'autant plus important pour voir l'impact de la sensibilisation et des mesures mises en place.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Références :

Article L411-1 du Code de l'Environnement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033035411&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20160810>

Arrêté ministériel du 29/10/2009 abrogeant l'arrêté du 17/04/1981 et fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277&categorieLien=id>

*Cerfa N° 13 641 *01 à présenter à la DREAL :*

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13614.do

Documentation de référence sur les hirondelles :

https://ile-de-france.lpo.fr/IMG/pdf/cahier_technique_hirondelles.pdf